

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021 – 093 en date du 14 Avril 2021
Portant sur l'organisation du temps scolaire pour les périodes scolaires
2021-2022, 2022-2023, 2023-2024**

L'an Deux Mille Vingt et un, le quatorze avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en audio/visio conférence, sous la Présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Du fait des mesures sanitaires prises par le gouvernement, la réunion du conseil communautaire se déroule exceptionnellement à HUIS CLOS.

Date de convocation du Conseil 07/04/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 45	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 13	Exprimés : 49	

Présents : MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, SIMONET, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, PERRIER F, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, MEANARD, WELZER, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT.

Pouvoirs : MM. RICHIN à PERRIER S, PLAS à ROULLAND, FONTVIELLE à DESARMENIEN, FAUCHER à VENTENAT

Excusés : MM. FERRIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, CHEFDEVILLE, BRUNET, CHAUSSAT, DUBSAY.

Secrétaire de séance : Georgine RAMOS

Rapporteur : Françoise SIMON, Vice-Présidente

Suite au courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 26 mars 2021, il y a lieu de délibérer sur l'organisation et les horaires du temps scolaire pour les trois prochaines années scolaires.

L'ensemble de ces informations pour les écoles du territoire de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine est repris dans le tableau ci-dessous.

ECOLES	Organisation proposée au conseil d'école	Horaires proposés au conseil d'école
Primaire Auzances	4 jours (L, Ma, J,V)	8h45 - 12h00 13h30 – 16h15
Maternelle Auzances	4 jours (L, Ma, J,V)	8h45-12h00 13h30-16h15
RPI Bellegarde en Marche/ Saint Silvain Bellegarde	4 jours (L, Ma, J,V)	8h45-12h00 13h30-16h15

Accusé de réception en préfecture
023-200067593 2021-04-14-2021-093-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de dépôt en préfecture : 20/04/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Champagnat	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Dontreix	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Mainsat	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Rougnat	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Sannat	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Primaire Crocq	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Maternelle Crocq	4 jours (L, Ma, J,V)	9h – 11h50 13h20 – 16h30
Primaire Mérinchal	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Maternelle Mérinchal	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Chénérailles	4 jours (L, Ma, J,V)	9h – 11h55 13h25-16h30
Lavaveix Les Mines	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Peyrat La Nonière	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Saint Chabrais	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30
Saint Médard La Rochette	4 jours (L, Ma, J,V)	9h-12h 13h30-16h30

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De valider le tableau d'organisation du temps scolaire pour les périodes scolaires 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024, présenté ci-dessus ;
- Prendre acte qu'une nouvelle délibération pourrait être prise dans l'éventualité où l'organisation et les horaires du temps scolaire ne seraient pas identiques à ceux des conseils d'école ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 20 avril 2021

Pour copie conforme, le 20 avril 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210414-2021-093-DE
Date de télétransmission : 20/04/2021
Date de réception préfecture : 20/04/2021